

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Monteur de Lignes Aériennes HTB

Numéro du CQP	044-2004 03 23
Date d'échéance	Décembre 2022
Créé par les CPNE du	23 mars 2004

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jerôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	Fédération Nationale des Travaux Publics	
Responsable :	SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique) 9 rue de Berri 75008 PARIS	Laurence Veisenbacher 9 rue de Berri 75008 PARIS Tél : 01 47 20 42 30

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	Monteur qui réalise, sous les directives de la hiérarchie, en sécurité et dans les règles de l'art, les différentes opérations de construction de lignes aériennes HTB.
---------------------------	---

Dénomination de la Qualification	Monteur de Lignes Aériennes HTB
----------------------------------	---------------------------------

Classement	Niveau II Position 1 – CCN ouvriers
------------	-------------------------------------

CQP N°044-2004 03 23
Monteur de Lignes Aériennes HTB

Référentiel d'activités

Activités visées par la qualification	Compétences associées
Installation et réhabilitation des réseaux et lignes HTB	<p>Des compétences importantes sont demandées dans les domaines de la mécanique (assemblages) stabilité des ouvrages élancés, levage de supports, déroulage réglage et ancrage des conducteurs ainsi que dans les domaines comportementaux car c'est un travail basé sur la notion d'équipe.</p> <p>Le monteur de ligne HTB doit être capable d'effectuer des opérations de génie civil (fondations en béton armé sur lesquelles reposent les supports), déroulage des câbles conducteurs avec la réalisation de toutes les connexions auquel s'ajoute la mise en place dans la plupart des cas d'un câble de garde dans lequel est incorporé une fibre optique qui nécessite une technique particulière.</p>
Activités de maintenance	<p>Le monteur doit également être capable d'assurer des opérations de maintenance sur les câbles (retente, confection de manchons, remplacement d'isolateurs, etc...) tout en se préservant du risque électrique qui est permanent.</p>